

# Retour à Aceh, vingt ans après le tsunami

Le 26 décembre 2004, au nord de Sumatra, un séisme de 9,2 provoquait un tsunami ravageur pour tous les pays bordant la mer d'Adaman. Avec plus de 170.000 morts, l'Indonésie et en particulier la province d'Aceh payaient le plus lourd tribut.



**ALAIN LALLEMAND**  
ENVOYÉ SPÉCIAL À ACEH (SUMATRA, INDONÉSIE)

**A** certains endroits, des vagues de douze mètres de haut ont frappé la côte, balayé la totalité de nombreux villages, arraché les arbres, pelé des îles et collines, détruit des ports entiers, emporté les ponts, et même redessiné le littoral. La prison centrale ? Balayée avec ses détenus. Il n'y a plus d'aéroport, plus vraiment

d'accès maritime. Officiellement, la province d'Aceh, au nord de Sumatra, pleure 126.000 morts, bientôt 169.000, mais ils sont peut-être plus de 220.000. Aceh, alors en guerre civile contre l'État central indonésien, zone interdite aux étrangers, traverse une telle épreuve que l'armée et la guérilla déposent les armes, faute de combattants survivants. Un accord de paix est signé moins de huit mois après le tsunami, les premières élections libres ont lieu moins de deux ans après la vague.

Priorité absolue est donnée à la reconstruction, avec l'aide non seulement de Jakarta mais de la planète entière : 127.000 maisons ont été détruites, 117.000 sont endommagées, souvent irrécupérables. Aidée par la communauté internationale, l'Indonésie se donne quatre ans pour reconstruire plus de

140.000 maisons, des ponts, des ports, des hôpitaux, des écoles, des dispensaires... Dès les premiers jours, *Le Soir* a l'intuition que, pour mesurer l'ampleur du chantier, il faut sélectionner un « village témoin » et ses habitants, ne plus les perdre de vue, rendre compte et enquêter sur leur redressement, la reconstruction et la paix. Nous sommes retournés sur les lieux du drame après un mois, trois mois, un an, cinq ans. Désormais, vingt années se sont écoulées. Que sont-ils devenus ?

Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**La plage de Kulee : les richesses de la mer sont trop importantes pour s'en éloigner.** © LE SOIR

## côte est A Batee, ville-témoin du « Soir », la vie a repris son cours

**REPORTAGE**  
A.L.  
ENVOYÉ SPÉCIAL À BATEE (PIDIE, ACEH)

**D**ès le 28 décembre 2004, au surlendemain du drame, la rédactrice en chef du *Soir* avait eu cette intuition limpide : impossible de tout expliquer, de tout couvrir. Choisissons soigneusement un village, frappé à la fois par le séisme, les vagues gigantesques et les années de guerre civile. Un village où les fureurs des forces spéciales, de la guérilla puis du tsunami auraient noyé les terres et les digues, emporté les maisons, arraché les bananiers et palmeraies. Ce serait Batee, bastion de la guérilla sur la côte est, dans le district de Pidie, non loin de ce grand hôpital de Sigli où allait se déployer MSF-Belgique.

Vingt ans ont passé, Batee n'est plus qu'à un peu plus de cent kilomètres de la capitale provinciale Banda Aceh grâce à l'autoroute nouvelle. La reconstruction y a été plus limitée qu'en d'autres zones mais les Nations unies (notamment UN Habitat et l'OIM, Organisation internationale pour les migrations), de même que l'ONG américaine Print (Professionals International) y ont construit quelques dizaines de maisons. Le gouvernement indonésien, lui, a réparé les ponts, les digues, les routes, un cœur administratif est sorti de terre ainsi qu'un centre médical avancé.

Ce n'est pas rien, ce *puskesmas* : alors que n'existait en 2004 qu'un petit local dévasté, la directrice adjointe, Nur Bara Atun, nous présente son complexe multi-étages où s'activent deux médecins généralistes, un dentiste, 30 infirmières auxquelles s'ajoutent 24 infirmières œuvrant en postes décentralisés à travers le sous-district. Il n'y a que six lits car ici on accouche chez l'infirmière au rythme de 30 naissances par mois. On suture, oui, mais pour les fractures, il faut monter au chef-lieu de district, Sigli. Ici, les affections sont toujours les mêmes : maladies respiratoires propres aux fumeurs et pêcheurs en mer, maladies de peau (il y a toujours trop peu de sanitaires) et, comme partout dans la province, une explosion du diabète.

Lorsqu'on avance vers la côte sur des routes étroites mais désormais impeccables, les chapeaux coniques fleurissent sur les rizières à nouveau fertiles (mais sans irrigation : une seule récolte par an), alternant avec les étangs d'eau saumâtre où sont élevés crevettes et poissons. Ici, personne ne s'est éloigné de la mer, unique source de richesse. Et unique source de convoitise. Lorsqu'on interroge l'équivalent du secrétaire communal, M. Nasrul, en poste depuis vingt ans, il ne voit guère plus que le vol de

poissons pour troubler l'ordre public. Fini les blindés d'une guerre civile qui s'est achevée avec le tsunami, fini l'impôt révolutionnaire que levait alors la guérilla.

Enfin, le village de Kulee, sur le fil du littoral. Vous cherchez Idriss, le chef du village ? Mort il y a cinq ans. Le *tengku*, le chef religieux ? Mort il y a deux ans, maladie du cœur et des reins. Mais sa veuve est là avec deux de ses plus jeunes filles. Hilmiati, 59 ans, se reconnaît sur les photos, sourit, alors les filles intriguées posent leur smartphone. « Nous n'avons pas été aidées, non », explique la veuve. « Notre maison traditionnelle, sur pilotis, nous l'avons reconstruite en quatre ans, avec des débris. Et notre maison en béton, que le tremblement de terre a lézardée, ça nous a pris seize ans. Mon mari était imam, il a économisé sur les mariages qu'il faisait, sur les enterrements, etc. »

On montre d'autres photos. Par exemple, Nurhayati, qui devrait avoir 60 ans aujourd'hui. Au lendemain du tsunami, réfugiée sous une bâche plastique, elle tenait à bout de bras son fils Junaidi, deux ans. Un symbole de précarité absolue. Nurhayati est décédée il y a quinze ans déjà, mais c'est Junaidi en personne qui nous en informe, car il est bel et bien vivant. Enfant unique, or-

phelin à six ans, il a pu achever l'école primaire. Il est aujourd'hui pêcheur et se débrouille plutôt bien. Il possède son propre bateau, pêche en équipe et est aujourd'hui assez riche pour penser au mariage : il a déjà mis dix *mayams* d'or de côté (33 grammes), il lui reste à trouver sa fiancée.

### Un héritage

Puisqu'il est du village, que sont devenues les deux cousines inséparables, Angkasa et surtout Rena, dont la maison sur pilotis avait chaviré à la suite du séisme ? C'était une fort belle maison en bois traditionnelle que son père lui avait donné, comme le veut le droit coutumier. Rena, très malade aujourd'hui, nous retrouve sur le front de mer. Elle est mariée depuis 18 ans, vit aujourd'hui avec son mari, dans un autre village. Grâce aux amis de Kulee, elle a remis sa maison d'aplomb, sur des socles de béton. Elle l'entretient mais n'y habite plus. Ce sera l'héritage de sa seule fille. Car elle, qui a été maltraitée par la police politique et jamais aidée par la guérilla, pense qu'on ne peut compter sur personne.

Reste à trouver Yusuf Tayeb, le pêcheur veuf et malin, qui avait perdu sa maison, son bateau, s'était reconstruit une cabane en tôles et débris pour y loger ses cinq enfants, puis avait décidé, faute de bateau, de devenir marchand de poissons. Il s'était acheté dès les premières semaines une mobylette, y avait attaché deux bidons en plastique comme viviers et faisait les marchés. « Il les fait toujours », nous confie Lina, tenancière d'une aubette sur la plage et qui n'est autre que sa fille aînée. « La petite maison de fortune, il l'a vendue, ain-



Nurhayati et son fils Junaidi, en janvier 2005. En 2024, Junaidi est orphelin, mais la vie lui sourit plutôt. © LE SOIR

si que sa première mobylette : pour payer son troisième mariage. »

### Aider autant que possible

Yusuf roule désormais sur une vraie moto, est coutumier d'un marché aux poissons situé à douze kilomètres de Kulee. Oui, le gouvernement l'a aidé à lancer son commerce : l'équivalent de 120 euros, un mois de salaire. Et il n'a jamais oublié sa fille Lina. Il l'aide comme il peut à agrandir sa maison.

Agrandir sa maison ? Lina nous montre : l'OIM lui a donné une maison - à elle, pas à son mari. Le bois est mangé aux termites, les fondations ne sont pas fameuses et le toit perce. Mais c'est sur cette base qu'elle s'en est construit une deuxième dans le prolongement, avec les bénéfices de sa buvette. Et cette partie-là, c'est du solide. Y a pas : Lina est une débrouillarde, elle tient de son père.

Bref, le tsunami est loin, le village coule des jours plutôt heureux. Mais sur la plage, à 300 mètres de la guinguette de Lina, des tentes attirent notre regard : une clinique mobile de l'OIM, où un docteur se montre chaque mardi. Et tout autour, une dizaine de tentes collectives... Un campement de réfugiés rohingyas, qui ont fui la Birmanie il y a huit ans déjà, nous explique l'un d'entre eux, Rahman, 19 ans. Il est en fuite depuis l'âge de 11 ans, a cru trouver refuge au Bangladesh, où il a appris l'anglais. Mais chassé à nouveau, il se retrouve maintenant avec une soixantaine d'autres réfugiés sur l'une des plages qui fut parmi les plus désolées de l'histoire récente. Non, les Acehnaï ne sont plus parmi les plus désespérés.



À LIRE SUR  
LE SOIR.BE



Retrouvez le reportage photo de notre journaliste sur lesoir.be.

## droits immobiliers Les femmes, deux fois victimes du tsunami

27,7 % des nouveaux titres de propriété immeuble de Banda Aceh et Aceh Besar (« Grand Aceh »), contre 68,4 % aux seuls hommes.

Ces chiffres peuvent ne pas surprendre. C'est oublier que dans plusieurs districts de la province d'Aceh, le droit coutumier hérité du sultanat attribue aux femmes la propriété des maisons, générant en pratique un héritage immobilier matrilinéaire. S'il y a plusieurs filles et une seule maison, chacune hérite d'une chambre pour pouvoir y trouver refuge à l'âge adulte, si besoin. Les hommes, eux, héritent des terres agricoles. Et jusqu'à ce jour encore, dans les campagnes, ce sont les hommes qui apportent leur dot, soit de 2 à 16 *mayams* d'or (6 à 50 grammes), selon la richesse des familles. Dans ces districts, l'usage est à ce point établi qu'on appelle les femmes *porno*, ce qui signifie « propriétaire de la maison ». Quand les maris présentent leur femme, ils disent : « C'est ma *porno* », c'est la propriétaire de la maison dans laquelle je vis.

Si les droits immobiliers des femmes avaient été respectés dans ces districts, elles devraient donc apparaître massivement dans les statistiques comme propriétaires exclusives des nouvelles maisons. Que s'est-il passé ?

En Aceh, trois sources de droit coexistent, nous explique le D<sup>r</sup> Mohammad Adli Abdullah, professeur de droit coutumier à l'université Syiah Kuala de Banda Aceh : le droit général, le droit coutumier et le droit islamique, ce dernier revigoré depuis que la province est soumise à la charia. « Selon le droit coutumier, effectivement, la maison appartient à la femme. La veuve hérite de la maison. En cas de divorce, la maison revient à la femme et l'homme devrait quitter la maison. Après le tsunami, il a fort peu été tenu compte de cette culture : la reconstruction n'a pas été conçue sur une base culturelle mais sur une base financière. »

### 70 % des victimes étaient des femmes

Désormais directeur du cabinet d'avocat qui porte son nom, Teuku Kamaruzzaman a été de 2006 à 2008 l'assistant de direction de l'agence *ad hoc* chargée de la reconstruction (BRR). « Le BRR n'a pas différencié les hommes et les femmes, et il n'a pas non plus été tenu compte du droit islamique : hommes et femmes disposaient à nos yeux de droits égaux. Le BRR a simplement reçu des listes de victimes, déjà établies par les ONG, les données du gouvernement et, au ni-

veau le plus local, les listes dressées par les chefs de village, les *keuchiks*. Puis le BRR a tout vérifié sur le terrain. »

Le déséquilibre apparent pourrait donc être dû à une réalité bien plus dramatique : les femmes et les enfants de moins de cinq ans ont été les premières victimes du tsunami, ce qui explique ensuite la sous-représentation des femmes dans le cadastre. C'est une réalité : Oxfam a conclu que 70 % des victimes du tsunami de 2004 étaient des femmes, et les chercheurs de l'université Syarif Hidayatullah de Jakarta ont même compris pourquoi : elles attendaient leur mari à la maison, en zone côtière, alors que le conjoint travaillait à l'intérieur des terres ou en haute mer (les pêcheurs en haute mer n'ont pas été tués) ; elles se sont suicidées d'abord de sauver leurs proches ; elles étaient plus vulnérables et moins informées sur la manière de se secourir.

Militante du droit des femmes, fondatrice de l'association féministe Flower Aceh, l'universitaire Suraiya Kamaruzzaman a elle-même enquêté à l'époque dans les camps de déplacés : « 70 % des survivants rencontrés étaient des femmes », nous confirme-t-elle. Mais ce n'est pas toute l'histoire : fondamentalement, les listes de personnes à indemniser ont été dressées à

un niveau ultra-local, celui des chefs de village, et c'est là qu'il y a bien eu dérapage.

Alors qu'il y avait après le tsunami un regain de religiosité, le droit islamique a-t-il joué ? Selon ce droit, l'héritage des garçons doit être le double de celui des filles, nous confirme Asnawi, chef religieux (*tengku*) à Kulee (Pidie). Mais la loi générale et la Constitution indonésiennes dictent l'égalité, la femme lésée peut contester une décision défavorable devant les tribunaux. Mais les chefs religieux locaux, dont le pouvoir rivalise avec celui des chefs de village, ont plutôt été défavorisés lors de l'établissement des listes de futurs propriétaires : seul le chef de village décidait. « Oui, il y a eu des cas de rivalités entre chef de village et chef religieux local », confirme Teuku Kamaruzzaman, « on a vu des cas à Banda Aceh et Meulaboh. » Les religieux ont souvent été écartés du processus, la sous-représentation des femmes n'est pas due à un biais islamiste.

En revanche, les chefs de village ont été libres de favoriser leurs amis. En combattant de la guérilla du GAM, haut placé dans la hiérarchie du pouvoir actuel, cet homme confirme : « C'est le chef de village qui a établi les listes de personnes à reloger, il a par-

fois favorisé ses amis avant les victimes véritables, et a marqué sa rivalité avec le chef religieux local. »

### Les chefs de famille ont écarté les femmes

Pour le D<sup>r</sup> Mohammad Adli Abdullah, non seulement le droit coutumier n'a pas été respecté après le tsunami, mais « on a listé les candidats à la reconstruction sur présentation de leur seule carte d'identité, souvent sans poser la question de savoir si le candidat avait une épouse, s'il fallait reconstruire pour l'épouse et non pour le mari, etc. »

Vrai ? L'ancien cadre du BRR, Teuku Kamaruzzaman, l'admet : « Nous avons eu beaucoup de problèmes avec les listes. Seuls les chefs de village travaillaient véritablement sur le terrain. Les responsables de districts et de sous-districts n'ont rien fait. Dès lors, le BRR a dû tout corriger, mais il y a eu trop de travail : 800 km<sup>2</sup> de territoire ont été touchés par le tsunami. Nos gens du BRR tentaient d'aller sur le terrain, mais nous n'avions pas assez de personnes pour contrer toutes les fraudes. »

On est encore loin de la vérité crue, celle qu'a collectée auprès des déplacés l'universitaire Suraiya Kamaruzzan,

fondatrice de l'ONG Flower Aceh : « Le problème a commencé dans les baraquements, ces logements collectifs dans lesquels les déplacés ont été placés au début de la reconstruction. Les chefs de baraque étaient tous des hommes, et puisque la cuisine était communautaire, qu'elle se faisait non plus dans l'espace privé mais dans un espace "public", ce sont les hommes qui cuisinaient. Ils ont pris le rôle des femmes et en quelque sorte leur sphère de pouvoir. Or c'est dans ces lieux et ces moments de cuisine que circulaient l'information, les convocations aux conseils de villages. »

« Ces conseils, où se négociait la reconstruction, étaient organisés non pas dans les baraquements mais au centre des villages, à la nuit tombée. Pour les femmes, si elles en étaient informées, cela posait un problème : il ne leur était pas interdit de se déplacer, mais il n'y avait pas de transports publics, les villages étaient toujours jonchés de débris dangereux - on est dans l'immédiat après-tsunami - et même si elles parvenaient à ces réunions, elles n'avaient le droit de s'y exprimer que via leur mari ou l'un de leurs enfants, même adulte. Les veuves ou celles qui avaient perdu leurs enfants ne parvenaient pas à faire entendre leur voix. »

Après le tsunami, la reconstruction n'a pas été conçue sur une base culturelle mais sur une base financière

**D<sup>r</sup> Mohammad Adli Abdullah**  
Professeur de droit coutumier à l'université Syiah Kuala de Banda Aceh

”

Ce huis clos a eu une conséquence pratique : dans les maisons, remarque-t-elle, « les espaces cuisine sont systématiquement absents ou trop petits. Les hommes ont préféré aménager des toilettes. »

Pour Suraiya Kamaruzzan, c'est évident : « Si les hommes avaient vraiment voulu respecter les droits des femmes, ils auraient organisé ces réunions dans les baraquements. » Pourtant, l'État central indonésien, par son programme spécifique d'administration des biens (Ralas), de même que les Nations unies ont pris grand soin de contrer les biais de genre. Mais le rééquilibrage est venu trop tard, constate Suraiya Kamaruzzan : « Au début, les premiers à obtenir des maisons étaient des hommes. Ou des familles. Ce n'est qu'à la fin du programme de reconstruction que les femmes sans mari ont aussi obtenu des maisons. Mais elles ont été les dernières. »

En 2024, ces femmes ont leur revanche naturelle et nous avons rencontré nombre de propriétaires féminines. « Même s'il a perdu un peu en force », explique le D<sup>r</sup> Adli, « le droit coutumier reste d'application. Lorsque le mari décède, la femme ou éventuellement la fille hérite de la nouvelle maison. » Et la roue tourne...



Comme le veut la coutume, certaines femmes sont restées propriétaires et ont été bien relogées, mais elles ont souvent été victimes d'une mauvaise redistribution. © LE SOIR

**ENQUÊTE**  
A.L.

Quoi que toujours partielles, les tentatives chiffrées sont connues depuis plus de quinze ans : au lendemain du tsunami, alors que s'est engagée la reconstruction, les femmes d'Aceh n'ont obtenu en leur nom propre que